

Aide rénovation thermique Propriétaires Bailleurs

Conditions d'éligibilité

- Travaux rénovation
- Logements vacants ou occupés

Taux de subventions

<i>Insalubrité, dégradation, décence*</i>	<i>Travaux énergie*</i>	<i>Travaux à l'autonomie*</i>	<i>Prime « Habiter mieux »*</i>
35% à 15%	25 % à 15%	35%	1500 €

*pourcentage selon le lieu géographique et vacance du logement

Travaux éligibles

- Chauffage (chaudière, PAC, poêle etc...)
- Isolation combles/planchers/murs
- VMC
- Production d'eau chaude
- Menuiseries extérieures
- Electricité
- Plomberie
- Gros œuvre

Montant maximum de travaux subventionnables de 60 000 € à 80 000 € HT*

*Selon projet

Orientation vers les dispositifs d'aides publiques

ANAH,

Soliha Corrèze, seul organisme agréé par l'ANAH (hors OPAH*) le montage de dossier et les études thermiques doivent être réalisés par nos soins.

*Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Contact

Pour tous renseignements

SOLIHA CORREZE 14 avenue Victor Hugo 19000 TULLE

☎ : 05.55.20.58.64 – Adresse mail : contact.correze@solihha.fr